Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Intégrer la FPT avec un handicap

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez intégrer la fonction publique territoriale ?

Les personnes titulaires d'une **reconnaissance** de la qualité de travailleur handicapé (ou titre équivalent) ont la possibilité de bénéficier d'un accès facilité.

Elles peuvent ainsi être **recrutées sans concours** sur l'ensemble des postes à condition de **justifier du niveau requis** pour passer le concours externe (ou de l'expérience professionnelle) correspondant au poste visé (ex : pour les emplois de rédacteur territorial, justifier du niveau BAC).

Retrouvez dans la page "un accès facilité" l'ensemble des dispositifs proposés.

La page sur la RQTH vous apportera tous les renseignements utiles et démarches nécessaires à la reconnaissance de votre handicap.

Un accès facilité

La RQTH : comment faire reconnaitre mon handicap

URL Source

https://www.cdg-aura.fr/menu/integrer-fpt-handicap